



Coulon, le 30 avril 2026

Objet : Concours d'élevage départementaux

Madame, Monsieur,

La saison des concours approche à grand pas, et vous trouverez ci-dessous toutes les informations concernant ces concours.

Comment inscrire ses équidés aux concours ?

Le coût de l'engagement pour une épreuve de modèle et allures est de 12 € si l'engagement est effectué au plus tard le dimanche soir minuit, environ 13 jours avant le concours. (Voir tableau des dates limites en dernière page de ce document).

Pour s'inscrire, il faut utiliser le site de la SHF. Les liens seront mis en ligne sur notre site Internet sur cette page : <https://www.racesmulassieresdupoitou.com/2026/04/29/concours-departementaux-2026/> et envoyé par mail.

Pour ceux qui ne l'ont pas fait l'année dernière, il est nécessaire de créer un compte SHF, vous trouverez les informations en pièce jointe. La procédure est très simple.

Si vous ne pouvez vraiment pas faire vos engagements en ligne, contactez-nous pour que nous vous proposons une autre solution. (15 € l'engagement au lieu de 12€ dans ce cas).

Au-delà des 13 jours, il sera possible de s'inscrire mais l'engagement coûtera 3€ de plus la première semaine, et 8€ de plus la deuxième semaine. Dans ce cas, nous ne pourrions pas garantir qu'il y ait une plaque correspondant à la section lors de la remise de prix.

Si vous souhaitez également vous engager sur une épreuve d'utilisation deux ans, il faudra payer un supplément de 4€ (pour une ou deux épreuves). Si vous ne souhaitez faire que les épreuves d'utilisation sans le modèle et allures, nous vous demanderons un complément de 8€ le jour du concours.

Quels sont les équidés que je peux présenter au concours départemental ?

En modèle et allures, peuvent être présentés en concours départementaux les équidés inscrits au stud-book du Baudet du Poitou et du Trait poitevin femelles ou mâles entiers quel que soit leur âge et les Mules et Mulets poitevins de 1 à 3 ans. Les hongres de 2 ans ne peuvent être présentés que sur les concours de Confolens, St Jean de Liversay, St Maurice la Clouère et Vergt à la condition qu'ils participent aussi à au moins une épreuve d'utilisation. Cette année, nous organiserons un concours de triptyque lors de la fête de l'âne, donc les mules de 4 ans et plus, pourront être présentés en modèle et allures, uniquement lors de la fête de l'âne. (Voir détail plus loin sur ce concours de triptyque)

Est-il possible d'annuler un engagement ?

Si vous avez engagé un équidé, mais que vous ne pouvez pas le présenter. Il faut prévenir l'association. L'engagement ne sera pas remboursé, mais il est possible de le transférer sur un autre concours de la même saison de concours, et organisé également par notre association.

Est-il obligatoire de présenter un équidé sur un concours départemental pour le présenter au national ?

Pour les équidés du berceau de la race, la participation à un concours départemental est obligatoire pour être sélectionné pour les finales de modèle et allures qui ont lieu au national. Ce n'est pas le cas pour les équidés hors-berceau, ni pour les épreuves d'utilisation du national, ni pour les commissions d'approbation (étalons, inscription à titre initiale et confirmation des femelles)

Si je présente un équidé en concours, est-ce que je vais percevoir des primes ?

Depuis 2014, les éleveurs perçoivent des gratifications en nature (sous forme de lots ou de bons d'achat), et des encouragements versés sur le compte des engageurs l'année suivante (dotations par virement qui sont liées aux notes obtenues par l'équidé).

Les catégories concernées par les encouragements seront : mâles de 1 an, mâles 2 ans ; mâles de 3 ans ; mâles de 4 ans et plus, pouliches de 1 an ; pouliches de 2 ans ; pouliches de 3 ans ; poulinières suitées, poulinières non suitées, Mules et Mulets poitevins de 1 à 3 ans. Voir conditions particulières ci-dessous.

Les hongres Baudet du Poitou et Trait poitevin de 2 ans et de 3 ans peuvent participer aux concours de modèle et allures mais ne percevront pas d'encouragements.

Une dotation supplémentaire serait versée aux étalonniers qui présentent en concours un étalon ayant sailli au minimum 3 femelles en race pure, et qui signeront et respecteront la **charte des étalonniers**. Ils devront entre autre disposer d'un numéro SIRET.

Quelles sont les conditions pour percevoir les encouragements ? (Sous réserve des financements)

Ne percevront des encouragements que les équidés qui sont **inscrits au programme de sélection**.

Pour les pouliches de 3 ans, sont concernées, uniquement les pouliches qui ont été saillies par un Baudet du Poitou ou un Trait poitevin ou qui ont été présentés à au moins un concours d'utilisation

Pour les femelles suitées, sont concernées, uniquement les juments de 3 et plus saillies dans l'année et l'année précédente par un Trait poitevin ou un Baudet du Poitou, et les ânesses saillies l'année précédente par un Baudet du Poitou. Les juments devront en outre être suitées d'un poulain inscrit au stud-book Trait poitevin ou d'un muleton inscrit au stud-book Mule poitevine. Les ânesses devront être suitées d'un ânon inscrit au stud-book du Baudet du Poitou

Pour les mâles de 5 ans et plus, sont concernés uniquement les étalons ayant sailli au moins une femelle, y compris les étalons du pool collectif (ANRMP, Union Trait Pays de la Loire).

Pour les femelles non suitées, sont concernés uniquement les juments de 4 et plus saillies l'année précédente et l'année en cours, qui étaient suitées l'année précédente, et les ânesses de 4 et plus saillies l'année en cours et qui étaient suitées l'année précédente. Les juments et ânesses de 4 et 5 ans n'ont pas besoin d'être suitées l'année précédente.

Lors du concours national, les juments saillies par un Baudet du Poitou ne pourront percevoir des encouragements qu'aux conditions suivantes : Primipare de n'importe quel âge ou juments ayant déjà eu au moins 2 produits femelles immatriculés.

(Voir politique d'encouragement RMP 2026)

A quelle heure faut-il arriver ? Jusqu'à quelle heure faut-il rester ?

Sauf informations plus précises envoyées avant chaque concours, les concours commencent à 9h30, le retrait des numéros et le contrôle des vaccinations s'effectueront de **8h30 à 9h00**. Il ne sera pas possible de retirer les numéros en dehors de ces horaires. Les ordres de passages des sections ne seront communiqués que le jour du concours.

Sur la plupart des concours, les remises des plaques ont lieu à la fin du concours. Pour la convivialité de la manifestation, par respect envers les autres éleveurs, et pour le public qui se déplace pour venir admirer l'ensemble des équidés présents au concours, nous vous invitons fortement à rester jusqu'à la fin du concours. Un repas est offert aux éleveurs ainsi qu'à leurs accompagnateurs à l'issue du concours (gratuit, mais réservation nécessaire au moment de l'inscription). 2 repas offerts par adhérent ayant inscrit de 1 à 3 animaux, 3 repas pour 4 à 9 animaux, 4 repas pour 10 animaux ou plus.

A noter, que le rappel fait partie du concours. Un animal qui n'est pas présent au rappel, **à l'initiative de l'éleveur**, ne validera pas son concours. Les notes ne seront pas saisies, donc il n'y aura pas de primes, et pas de sélection pour le national si c'est sur un local.

Depuis quelques années, des épreuves supplémentaires pour les équidés de 2 ans été rajoutés aux épreuves de modèles et allures. Pour vous permettre d'y participer en ne faisant qu'un seul déplacement, le conseil d'administration a décidé de vous les proposer sur plusieurs concours : Vergt, Confolens, St Jean de Liversay, et St Maurice la Clouère (sous réserve de disponibilité des juges). Par contre, pour ces concours, les épreuves pourront se dérouler sur la journée complète avec des sections de modèle et allures qui auront lieu le matin et d'autres l'après-midi, selon le nombre d'inscrits.

Vous trouverez ci-après la liste des concours avec la date et le lieu, ainsi que la date limite d'engagement.

Quelles sont les obligations sanitaires pour présenter ses équidés au concours ?

Les animaux présentés au concours devront être **à jour de leurs vaccinations contre la grippe**. Ceux qui ne le seront pas, seront exclus du concours. Attention, il ne suffit pas que votre animal ait été vacciné il y a moins d'un an, pour être considéré « à jour de vaccination ». Si vous avez un doute, vous pouvez nous envoyer une copie de vos vaccinations en même temps que votre inscription pour que nous procédions à une vérification.

La réglementation est la suivante :

Pour les équidés nés avant 2019

- Primovaccination : 2 injections effectuées dans un intervalle de 21 jours (minimum) à 92 jours (maximum), soit un intervalle compris entre 3 semaines et 3 mois entre les deux injections.
- Rappels : ils sont au minimum annuels (avec des **intervalles n'excédant pas 365 Jours**)

Pour les équidés nés à partir de 2019 (noms commençant par J, K, L, M, N, O et P), le protocole sera le suivant : 2 injections effectuées **dans un intervalle de 21 à 60 jours (tolérance à 92 jours pour ceux vaccinés avant 2026)**, puis une troisième injection entre 120 (4 mois) à 180 jours (6 mois) après le deuxième vaccin, puis rappels annuels.

. Dans leur première année de vaccination, l'équidé peut être présenté au concours s'il a, au moins deux vaccins de fait, et que le deuxième date de moins de 6 mois.

Quelle est ma responsabilité ?

Les éleveurs et utilisateurs qui présentent des équidés s'engagent à disposer d'une assurance "responsabilité civile propriétaire d'équidé" ou à se porter garant pour les dommages ou dégâts qui seraient causés par les animaux aux personnes et au matériel

Comment dois-je m'habiller pour présenter mon équidé ?

La tenue de présentation pour les équidés de races mulassières du Poitou est la suivante : Pantalon noir, chemise ou chemisette bleu ciel, cravate noire, couvre-chef noir. Les juges demanderont aux éleveurs qui n'auront pas au minimum un pantalon noir, et une chemise (ou chemisette) bleue ciel d'aller se mettre en tenue ou de faire présenter son équidé par une personne en tenue. Il n'est pas obligatoire que les chemises aient le logo de l'association. Il sera également apprécié que la personne qui accompagne l'éleveur soit également en tenue.

Comment dois-je préparer mon équidé ?

Les équidés présentés au concours doivent être propres et avec les pieds entretenus (parés ou ferrés). Les Trait poitevins ne doivent pas être tressés ni à la crinière, ni à la queue. Les mules poitevines doivent être présentées avec la crinière tondue y compris le toupet, et la queue coupée à mi-canon, sans autre toilettage spécifique. Les mâles entiers devront être présentés avec une bride munie d'un mors ou avec un caveçon.

Est-il obligatoire d'acqueuter les poulains ?

Il est obligatoire d'acqueuter les poulains. Les juges seront particulièrement vigilants au respect de cette consigne. Il est décidé que le poulain doit être acqueuté obligatoirement pour rentrer sur le ring. Si pour une raison de sécurité, il faut le désaqueuter, la note des allures sera divisée par 2. Si la jument ne peut pas être acqueuté sur avis vétérinaire (avec présentation d'un certificat sanitaire), elle peut entrer sur le ring sans être acqueuté, mais les points des allures seront divisés par 2 également.

Faudra-t-il présenter mon Baudet du Poitou au trot ?

La **présentation au trot** de vos équidés sera **obligatoire** pour les Traits poitevins, les Mules poitevines et **pour les mâles Baudet du Poitou** à partir de 2 ans. (En cas de non réalisation, l'équidé concerné sera pénalisé par une note de trot de 0/10, comptant pour 5 % dans la note totale).

Épreuves d'utilisation pour les 2 ans au concours de Vergt, Confolens, St Jean de Liversay et St Maurice la Clouère.

Les équidés de 2 ans peuvent être présentés sur trois épreuves d'utilisation uniquement à pied : Docilité (auparavant éducation), adaptation (auparavant travail en main) et parcours aux longues rênes (auparavant travail à pied). Tous les éleveurs peuvent ainsi présenter leurs poulains, anons, muletons même s'ils ne sont pas meneurs ou cavaliers confirmés. L'association a prévu d'organiser ces épreuves de 2 ans de manière officielle lors du concours de Vert, Confolens, de St Jean de Liversay, et de St Maurice la Clouère. Les règlements des épreuves sont disponibles sur demande auprès de l'association.

A partir de 2023, il a été décidé d'organiser l'épreuve longues rênes uniquement lors du concours national. A savoir que cette épreuve est également ouverte aux équidés de 3 ans.

Concours de triptyque spéciale Mule poitevine lors de la fête de l'âne

Présentation d'une femelle Trait poitevin, d'une mule poitevine (mâle ou femelle) de 1 ans et +, et d'un mâle Baudet du Poitou. Il n'est pas obligatoire que les 3 aient un lien de parenté, ni qu'ils appartiennent au même propriétaire. Un équidé ne peut être inscrit que dans un seul triptyque. Les engageurs doivent donner un nom d'équipe à leur triptyque. Les 3 équidés seront jugés individuellement dans leur section et nous ferons le totale des 3 notes.

Je prévois de présenter cette année un mâle Trait poitevin à l'approbation ou un baudet livre B pour la production mulassière, quelles sont les démarches nécessaires ?

Nous rappelons aux éleveurs de Traits poitevins et de Baudet du Poitou Livre B qui souhaitent présenter un mâle à l'approbation lors du concours national, qu'il est **urgent de procéder au contrôle de filiation, s'il n'a pas été fait au moment de la naissance (obligatoire depuis 2022 pour les chevaux de Trait poitevin)**. Sans le résultat du contrôle le jour du national, leur équidé ne pourra pas être présenté. Les inscriptions à l'approbation seront à faire début août. Un courrier d'inscription vous sera envoyé courant juillet. Il n'est pas obligatoire d'avoir participé à un concours de modèle et allures départemental pour s'inscrire à l'approbation au mois d'août. Nous vous le conseillons cependant pour entrainer votre équidé, et pour avoir un premier avis concernant son modèle et ses allures. La note obtenue sur un concours départemental ne préjuge pas du résultat de l'approbation au mois d'août.

Je n'ai pas encore fait mes inscriptions au programme de sélection, est-ce que c'est trop tard ?

Il n'est pas trop tard pour faire les inscriptions au programme de sélection, mais **une majoration de retard** est à payer à partir du 1 mai (1€ de pénalité pour les inscriptions expédiées après le 30 avril, 2€ de pénalités pour les inscriptions expédiées après le 31 mai, ...).

Est-ce que je peux présenter mes équidés de races mulassières du Poitou sur d'autres concours que ceux organisés par l'association nationale ?

Pour les modèles et allures, c'est possible à la condition que l'organisateur demande l'autorisation à notre association, et qu'au moins un juge officiel du livre généalogique des races mulassières du Poitou soit présent. Il pourra être demandé à l'organisateur de prendre en charge les frais de déplacement du juge. Les engagements seront aussi à faire sur le site de la SHF.

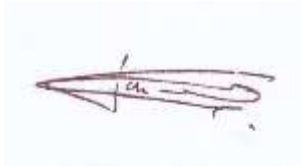
Je n'ai pas d'équidé à présenter, mais je suis disponible pour aider, que puis-je faire ?

Nous sommes à la recherche de bénévole pour tenir le stand de l'association, servir et/ou être responsable des buvettes, aider au montage et au rangement en fin de concours. Si vous êtes disponibles, merci de vous faire connaître.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer à l'occasion des différents concours, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus respectueuses salutations,

Le Président de l'Association Nationale des
Races Mulassières du Poitou
Thierry FAIVRE

Le Président du livre généalogique des
Races Mulassières du Poitou
Emmanuel LEGAY



Concours organisés par l'Association nationale des races mulassières du Poitou . (MA : Modèle et allures)

Lieu (Département)	Type d'épreuves	Date du concours (heures d'ouverture)	Date limite d'inscription (tarif sans majoration)
Vergt (24)	MA + Utilisation 2 ans travail	Dimanche 17 mai (9h30)	Dimanche 3 mai
Confolens (16)	MA + Utilisation 2 ans travail	Samedi 23 mai (9h30)	Dimanche 10 mai
St Jean de Liversay (17)	MA + Utilisation 2 ans travail	Samedi 30 mai (9h30)	Dimanche 17 mai
Bressuire (79)	MA	Dimanche 7 juin (9h30)	Lundi 25 mai
Melle (79)	MA	Samedi 13 juin (9h30)	Dimanche 31 mai
St Maurice la Clouère (86)	MA + Utilisation 2 ans travail	Dimanche 28 juin (9h30)	Dimanche 14 juin
Fontaines (85)	MA	Samedi 4 juillet (9h30)	Dimanche 21 juin
St Symphorien (72)	MA	Dimanche 5 juillet	Dimanche 21 juin
Tudeils (19)	MA	Samedi 18 juillet	Dimanche 5 juillet
Dampierre/Boutonne (17)	MA + Utilisation 3 ans et +	Samedi 25 et Dimanche 26 juillet (MA 14h)	Dimanche 12 juillet
Romagne (86)	MA	Samedi 1 août (9h30)	Dimanche 19 juillet
National Dampierre/Boutonne (17)	MA +longues rênes 2 et 3 ans + utilisation « 3 ans et + » + TTS 1 an + pointage 2 et 4 ans	21 au 23 août (9h30)	Dimanche 9 août